

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 16 Octobre 2020

L'an 2020 et le 16 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle polyvalente en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sous la présidence de RAGOBERT Catherine, Maire.

**Présents :** Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GENERALI Cécile, GERMAIN Angélique, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, SAUVERVALD Sylviane, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Absent(s) ayant donné procuration : Mme TANCREZ Emilie à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

**Date de la convocation :** 12/10/2020

**Date d'affichage :** 12/10/2020

**A été nommée secrétaire :** Mme POTIER-CARRASCO Nathalie

Le compte rendu de la précédente séance a été approuvé.

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

- Renouvellement convention mutuelle santé communale AXA : Cette convention permet aux administrés et aux salariés de bénéficier de réduction à la mutuelle santé d'AXA.
- La réparation du banc de l'arbre de la liberté a été commandé à l'entreprise Martinez (BATILLY).
- Chauffage de la salle polyvalente : un des trois groupes ne fonctionnent pas malgré le remplacement décidé de deux pièces, l'entreprise SAUVARD a demandé l'intervention d'un technicien du fabricant LG.
- Un devis de l'entreprise DMS (NIBELLE) a été signé pour remplacer une grille d'avaloir des eaux pluviales au niveau du 16 route de Chambon.

#### **CCPG : Présentation rapport d'activité 2019**

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur avait été transmis précédemment.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prennent acte** du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG).

#### **SITOMAP : Présentation du rapport d'activité 2019**

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2019 du SITOMAP puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur avait été transmis précédemment.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prennent acte** du rapport d'activité 2019 du SITOMAP.

### **SMORE : Présentation du Rapport d'activité 2019**

Madame Catherine RAGOBERT, présente le rapport d'activité 2019 du SMORE (Syndicat Mixte de l'Œuf, la Rimarde et de l'Essonne), puis demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur avait été transmis précédemment.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Prennent acte** du rapport d'activité 2019 du SMORE.

### **SIEANN : Approbation Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Madame Sandrine CHEVALIER, Adjointe et Présidente du SIEANN présente aux membres du Conseil Municipal pour l'exercice 2019, le rapport sur le prix et qualité du service public de l'eau potable et le prix et la qualité du service public d'assainissement approuvés par les membres du Comité syndical du SIEANN lors de la séance du 25 septembre 2020 et dont les données ont été transmises précédemment à chaque conseiller municipal.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuvent** pour l'exercice 2019, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le RPQS Nibelle Nespoy est public et permet d'informer les usagers des Services notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et Assainissement.

Madame Sandrine CHEVALIER informe de l'ouverture de l'enquête publique relative à la régularisation administrative du périmètre de protection du château d'eau. Cette enquête publique se déroulera du 23 octobre au 24 novembre 2020 inclus.

### **Aire de camping-cars : avenants EURL BARRUET**

Madame Catherine RAGOBERT explique que pour des raisons de sécurité deux arceaux de sécurité doivent être installés sur la borne de vidange et qu'un avaloir doit être installé afin de recevoir les eaux pluviales du chemin du Paradis et ainsi protéger les emplacements des camping-cars. Des devis ont été demandés à l'entreprise EURL BARRUET (NIBELLE).

Le devis concernant la pose de deux arceaux de sécurité sur la borne de vidange s'élève à 298.00 € HT soit 357.60 € TTC

Le devis pour un avaloir s'élève à 564.00 € HT soit 676.80 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Considèrent** la nécessité des travaux

- **Approuvent** le devis de l'entreprise EURL BARRUET (NIBELLE) concernant l'installation de deux arceaux de sécurité devant la borne de vidange pour la somme de 298.00 € HT soit 357.60 € TTC

- **Approuvent** le devis de l'entreprise EURL BARRUET (NIBELLE) concernant un avaloir d'eaux pluviales pour la somme de 564 € HT soit 676.80 € TTC

- **Confirment** que les crédits sont inscrits au budget 2020 en section d'investissement au compte -2113 terrain aménagé autre que voirie

### **Aire de Camping-cars : devis lisse**

Madame Catherine RAGOBERT présente le devis de la société Leader Collectivité (VALENCE) concernant la fourniture d'une lisse en bois destinée à clôturer l'aire de camping-cars. Cette fourniture fait partie du projet soumis à subvention. Ce devis s'élève à un montant de 933.70 € HT soit 1120.44 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuvent** le devis de la société Leader Collectivité (VALENCE) pour la somme de 933.70 € HT soit 1 120.44 € TTC

- **Confirment** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 en section d'investissement au compte 2113-terrain aménagé autre que voirie.

### **Aire de camping-cars : Devis tables de pique-nique et panneau d'affichage**

Madame Catherine RAGOBERT présente le devis de la société Mefran Collectivités (FLORENSAC) concernant la fourniture de trois tables de pique-nique en bois et d'un panneau d'affichage pour l'aire de camping-cars. Cette fourniture fait partie du projet soumis à subvention. Ce devis s'élevant à un montant de 2 890.00 € HT soit 3 468.00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuvent** le devis de la société Mefran Collectivités (FLORENSAC) pour la somme de 2 890.00 € HT soit 3 468.00 € TTC,

- **Confirment** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 en section d'investissement au compte 2113 -terrain aménagé autre que voirie.

#### **École : Approbation devis filet sous préau**

Monsieur Pascal SAUVAGE explique au Conseil Municipal, que lorsque les enfants de l'école de Nibelle jouent au ballon sous le préau des ardoises peuvent tomber et risquent de les blesser. Il propose l'installation de filets pour pallier ce phénomène. Il présente le devis de la société La fabrique à filets (THONVILLE) s'élevant à un montant de 655.86 € HT soit 787.03 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuvent** le devis de la société la Fabrique à filets (THONVILLE) pour la somme de 655.86 € HT soit 787.03 € TTC,

- **Confirment** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 en section d'investissement au compte 21312- Bâtiments scolaires.

#### **Mise en sécurité : Accès arrêt des cars scolaires école et restaurant scolaire**

La commission de travaux s'est réunie et a revu le projet du muret de protection du restaurant scolaire.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation des montées et descentes de cars, rue Saint Sauveur (CD 30), la commission propose d'installer des plots anti intrusions devant la baie vitrée du restaurant scolaire et de remplacer les barrières du parking afin de créer un cheminement plus sécurisé pour les écoliers. Le principe retenu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2020. Les devis des sociétés EURL BARRUET et DMS sont présentés :

- devis de l'EURL BARRUET (NIBELLE) pour la somme de 6 809.86 € HT soit 8 171.83 € TTC.

- Devis de la société DMS (NIBELLE) pour la somme de 5 124.00 € HT soit 6 148.80 € TTC.

Monsieur Pascal SAUVAGE précise que les gendarmes sont venus sur place et ont donné un avis favorable à l'installation de bornes anti-bélier pour une vitesse de 50 km/h.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Considérant la nécessité d'effectuer ces installations,

- **Approuvent** le devis de la société DMS (NIBELLE) pour un montant de 5 124 .00€ HT soit 6 148.80 € TTC,

- **Sollicitent** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret une subvention du maximum au titre du Volet 3 Ter dans le cadre de la politique de Mobilisation du département en faveur des territoires pour des travaux de sécurité sur route Départementale en agglomération,

- **Confirment** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 en section d'investissement au compte 2152- installation de voirie,

- **Délèguent** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

#### **Accessibilité PMR (Lot maçonnerie, lot menuiserie et lot métallerie) - Autorisation demande de subvention auprès du département (Volet 3)**

Madame Catherine RAGOBERT, Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le projet et des devis pour les travaux nécessaires à la mise aux normes pour l'accessibilité PMR de l'école :

- EURL BARRUET (NIBELLE) pour la maçonnerie d'un montant de 6 711.00€ HT soit 8 053.20 € TTC.

- Artisan Métallerie Payen (BEAUNE LA ROLANDE) pour les gardes corps d'un montant de 3 740.00 € TTC.

- Sarl DERET (MAREAU AUX BOIS) pour les menuiseries d'un montant de 7 495.38 € HT soit 8 994.46 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuvent** la réalisation des travaux d'accessibilité pour le bâtiment de l'école, après vérification de la pente de la rampe (5%).

- **Confirment** l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation du programme seront inscrits au budget 2021 en section d'investissement au 21513,

- **Sollicitent** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret une subvention du maximum au titre du Volet 3 dans le cadre de la politique de Mobilisation du département en faveur des territoires,

- **Délèguent** tout pouvoir à Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires.

### Aire de jeux : Proposition de contrat d'entretien

Madame Catherine RAGOBERT, explique que suite à la remise en état de l'aire de jeux située square Cottinat, un contrat d'entretien permettrait des contrôles réguliers de la structure et un entretien préventif. Les sociétés Proludic (VOUVRAY) et Récré'Action (SERRIS) ont été sollicitées pour effectuer un devis :

- Proludic (Vouvray) pour un montant de 740.00 € HT par an et pour deux passages soit 888.00 € TTC
- Récré'Action (SERRIS) pour un montant de 1120.00 € HT par an et pour deux passages soit 1 344.00€ TTC

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Confirment** la nécessité d'opter pour un contrat d'entretien,
- **Approuvent** le devis de la société Proludic pour un montant de 740.00 € HT€ soit 888.00 € TTC pour deux passages par an.
- **Délèguent** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives.

Il est précisé que ce contrat n'empêchera pas le contrôle annuel obligatoire de la société SAGALAB.

### Approbation devis marquage passage piétons

Monsieur Pascal SAUVAGE explique que la Commission Travaux s'est réunie afin de réviser les emplacements et l'état des passages piétons situés sur le CD 30 en agglomération. Profitant de la présence sur site de la société Proximark (CHALON SUR SAÔNE) à l'occasion de la rénovation de l'enrobé coulé à froid, un complément à charge la commune a été demandé pour des raisons de sécurité. Le devis s'élève à 1 210.00 € HT soit 1 542.00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré,** à l'unanimité,

- **Considèrent** la nécessité des travaux
  - **Approuvent** le devis de l'entreprise POXIMARK (CHALON SUR SAÔNE) pour la somme de 1 210.00€ HT soit 1 542.00 € TTC
  - **Confirment** que les crédits sont inscrits au budget 2020 en section de fonctionnement au compte 615231.
- Les formalités administratives seront effectuées auprès des Services du Département.

### Pour information :

- Le CFA DE BELLEGARDE dispose de places vacantes dans de nombreuses formations.
- Les postes des trois agents recenseurs ont été pourvus par Mesdames Julie AMADOR GUERRA ; Nadège POUILLART et Monsieur Enrique REINOSO
- Comité entraide : suite au courrier fait au début de l'été aux personnes de 70 ans et plus, aucune personne complémentaire ne s'est manifestée pour se faire enregistrer sur le registre des personnes à contacter en cas de crise sanitaire ou de canicule.
- Décoration de Noël : à l'avenir si la commune souhaite louer des illuminations de Noël à la société ISI ELEC (Saint Denis de l'Hôtel), il conviendra de finaliser ce projet avant le mois de mars. Il est envisagé de joindre les moyens de la commune à ceux du comité des fêtes. Choix de faire plusieurs pôles plus ciblés et du coup plus chargés. Madame Catherine RAGOBERT demande à ce qu'une réunion de la commission des animations soit organisée avec le comité des fêtes avant la fin du mois d'octobre.
- Cérémonie du 11 novembre : à ce stade, son organisation est maintenue mais sans vin d'honneur en raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Monsieur André DELAPLANCHE informe qu'un pompier sera présent.
- Madame Catherine RAGOBERT explique que pour les communes de plus de 1000 habitants il est obligatoire de posséder un règlement intérieur pour acter la gouvernance du Conseil Municipal dans les six mois suivant leur élection.  
Le projet de règlement est transmis aux Conseillers pour étude et réflexion. Le vote sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal le 20 novembre 2020.

### Questions diverses :

- Guichet adresse : Cet audit a pour but de mettre en évidence les problèmes d'adressage sur la commune. La commission adresse s'est réunie à plusieurs reprises.  
Des décisions devront être prises lors du prochain conseil : Place Jacques Poisson, Square Cottinat, Chemin de la Clocheterie. M. Thibaud DUVERGER, précise que pour les administrés qui subiront un changement d'adresse, le site FranceConnect permet de simplifier les démarches auprès des administrations.
- Bulletin municipal : proposition de présenter le planning des associations 2021., une demande a été faite auprès des services de la CCPG pour communiquer sur le CLIC (Centre Local d'information et

coordination). Panneau Pocket sera également évoqué.

- Prochains Conseils Municipaux le 20 novembre et le 11 décembre.
- Monsieur Gilles BERTRAND signale l'accroissement du nombre d'enfants marchant le long de la route de la Boule d'Or pour rejoindre l'arrêt de cars scolaires route de Chambon : éclairage public, zone piétonne, busage de fossé, tous ces points sont à réfléchir.
- Madame Mélanie LESSEUR informe que l'association Histoire et Patrimoine remercie la Mairie pour les travaux réalisés au Musée Poterie et Forêt. L'association demande s'il serait possible de réhabiliter le préau pour y proposer des expositions.

Madame Catherine RAGOBERT explique que l'association souhaiterait qu'une plaque commémorative en l'honneur de Jean GOGET, jeune résistant Nibellois, mort à vingt ans, soit posée sur le mur de son habitation, actuellement l'épicerie. L'association Histoire et Patrimoine finance tout mais a besoin de l'accord de la Mairie. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Monsieur Benoit TRINQUET demande où en est le PLUi, il lui est répondu qu'un nouvel arrêt sera prononcé début 2021, puis lancement de l'enquête publique pour une approbation fin 2021. Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité de se l'approprier avant la fin de cette année.
- Madame Sandrine CHEVALIER fait un point sur la commission scolaire de la CCPG : les plans du futur établissement de Puiseaux y ont été présentés.

Concernant le SIRIS de Nancray, elle précise que la première période de l'année scolaire s'est déroulée sans encombre, les enseignants et le personnel se sont adaptés à la situation. Prochain conseil syndical le 19 novembre.

Commission Urbanisme : Le PLU du Malesherbois ne semble pas avancer. Le PLUi du Beaunois sera arrêté courant février 2021, auparavant le PLH (Plan Local de l'Habitat) sera arrêté au Conseil Communautaire de décembre.

- Monsieur Stéphane GAUME demande où en est le projet Ages & vie, Madame Catherine RAGOBERT précise qu'une commission devait se tenir au siège de la société début octobre, mais la commune est sans nouvelle du résultat.
- Centre de première intervention Chambon Nancray Nibelle : l'acquisition du terrain sur Chambon est signée, le projet va démarrer.
- Madame Sylviane SAUVERVALD s'étonne de ne pas avoir de nouvelles de la société de chasse.
- Monsieur Thierry MERCIER demande qu'une réflexion soit entamée concernant l'engazonnement de certains trottoirs.
- Il est demandé de relancer l'entreprise ZENITUDE pour l'entretien du cimetière. Intervention prévue semaine 44.
- Monsieur Thibaud DUVERGER évoque son travail sur le projet d'accès au label « village de caractère ». Il demande à ce que ce point soit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Fin de la séance à 22h15

En mairie le 23/10/2020  
La Maire de Nibelle  
Catherine RAGOBERT

